

DEPARTEMENT DU GERS
ARRONDISSEMENT D'AUCH
CANTON DE VIC-FEZENSAC

2024/54

COMMUNE DE VIC-FEZENSAC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 10 OCTOBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le dix octobre à 20h30, les membres du conseil municipal se sont réunis dans la salle du Conseil Municipal de la mairie sur la convocation qui leur a été adressée par Madame le Maire le 03 Octobre 2024.

Nombre de membres en exercice : 23 ; Nombre de présents : 13 ; Nombre de votants : 22

Présents : Mme NETO - M. CAMAZZOLA - Mme BRANA - M. JAFFRES - M. BACHELLERIE - M. GUICHARD - Mme GOULU-MARTINAT - Mme KLUCZYNSKI - M. Laurent GEYRES - M. CHAULET - M. OSPITAL - Mme NARRAN - M. ANTONELLO.

Excusés donnant pouvoirs : M. CAVALIERE à M. BACHELLERIE - Mme CUEILLENs à M. CAMAZZOLA - Mme FAUCHE à Mme GOULU-MARTINAT - Mme BRAZZALOTTO à Mme NETO - M. CAUQUIL à M. GEYRES - Mme COUDERC à M. CHAULET - Mme MESSERLI-CIPRES à Mme BRANA - M. ROSELL à Mme NARRAN - Mme MASSAROTTO à M. OSPITAL.

Absents excusés : Mme LAPLANE-SOTUM.

Objet : Marché Hebdomadaire - exonération

Lors de la dernière commission du marché, afin de fidéliser et récompenser les abonnés comptant 40 présences et plus dans l'année, les membres de la commission ont proposé d'instaurer la gratuité de l'abonnement du premier trimestre de l'année suivante.

Cette exonération a pour but de favoriser l'assiduité des commerçants pour assurer un marché avec suffisamment d'offres en toute saison.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil Municipal décide :

- d'accepter cette exonération applicable à partir du premier trimestre 2025 sur les présences de l'année n-1.

Publié le 15/10/2024

En Préfecture le 15/10/2024

Pour extrait certifié conforme,

Le 14 Octobre 2024

Madame le Maire,
Barbara NETO

